



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

**BOAMP.fr**

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

## Avis de résultat de marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:26-17310>

Département(s) de publication : 22

Annonce n° 26-17310

Services

---

### Section 1 - Reference de l'avis initial

Pas d'avis initial

### Section 2 - Identification de l'acheteur

**Nom complet de l'acheteur :** Commune de Pleudihen-sur-Rance

**Type de Numéro national d'indentification :** SIRET

**N° National d'identification :** 21220197400012

**Ville :** PLEUDIHEN-SUR-RANCE

**Code postal :** 22690

**Groupement de commandes :** Non

**Département(s) de publication :** 22

### Section 3 - Identification du marché

**Intitulé du marché :** Avenant à la convention de concession du service de distribution publique de gaz naturel

**Code CPV principal - Descripteur principal :** 09123000

**Type de marché :** Services

**Description succincte du marché :** L'avenant no2 à la convention de concession du service de la distribution publique de gaz naturel a pour objet de substituer la société GRDF à la société Pleudihen Distribution Gaz .

### Section 4 - Attribution du marché

**Renseignements relatifs à l'attribution du marché et/ou des lots :**

Du fait de l'éloignement géographique, le groupe ELECTRICITE DE STRASBOURG, qui contrôle le Cédant, a manifesté le souhait de céder le contrat de concession à un nouveau concessionnaire et a pour la période restant à courir jusqu'à son terme. Par une délibération en date du 28/05/2025, le Conseil municipal a autorisé M. le Maire, ou son représentant, à entamer des échanges avec PLEUDIHEN DISTRIBUTION GAZ et tout repreneur potentiel en vue de la reprise dudit contrat de concession par un nouvel exploitant désigné, par la signature d'un avenant au contrat de concession actuel. La société GRDF a fait par de son intérêt pour exécuter le contrat de concession en qualité de concessionnaire à la suite de la société PLEUDIHEN DISTRIBUTION GAZ. Dûment informé, le Conseil

municipal de PLEUDIHEN-SUR-RANCE, par délibération en date du 04/09/2025, a décidé : - du transfert du contrat de concession à GRDF aux conditions de l'avenant n°2 au contrat de concession annexé à la délibération, - d'approuver les termes dudit avenant, - d'autoriser M. le Maire, ou son représentant, à signer ledit avenant et tout document relatif à cet avenant.

---

**Date d'envoi du présent avis à la publication : 18/02/2026**